

LA DÉCLARATION D'AUTO-ENTREPRENEUR

La *déclaration auto-entrepreneur* est ce qui vous permet de travailler en toute légalité avec nous pour des missions en maison de retraite, en tant que conférencier ou autre.

C'est 100 % compatible avec le statut étudiant et ça prend 10 mn à faire.

Ce petit guide vous explique pas à pas ce que vous devez faire pour obtenir le statut d'auto-entrepreneur.

Après votre inscription, transmettez à notre équipe votre **certificat d'inscription au répertoire des Entreprises et des Etablissements** (document envoyé par l'INSEE environ deux semaines après votre demande avec votre numéro SIREN/SIRET) à contact@artora.fr

1/ Munissez-vous de votre carte vitale et de votre carte d'identité

2/ Allez sur le portail des auto-entrepreneurs :

https://www.cfe.urssaf.fr/autoentrepreneur/CFE_Bienvenue

3/ Cliquez sur:



4/ Remplissez les informations suivantes :

→ Domaine d'activité : sélectionnez **RESTAURATION D'OEUVRES D'ART, SOUTIEN AU SPECTACLE, CRÉATION ARTISTIQUE**

BATIMENT, GROS OEUVRE, SECOND OEUVRE
 EXPERTISE
 ACTIVITE DES CONSULTANTS ET DES CONSEILS
 ACHAT REVENTE, INTERMEDIAIRE DANS LE SECTEUR ALIMENTAIRE
 FABRICATION D'EQUIPEMENTS, SERVICES AUX ENTREPRISES
 FABRICATION D'EQUIPEMENTS, SERVICES POUR LA MAISON
 SECRETARIAT, ORGANISATION, SERVICES SUPPORT AUX ENTREPRISES
 TRANSPORT DE PASSAGERS OU DE MARCHANDISES ET ACTIVITES CONNEXES
 FABRICATION, MAINTENANCE NAVALE, AERONAUTIQUE
 RESTAURATION D'OEUVRES D'ART, SOUTIEN AU SPECTACLE, CREATIONS ARTISTIQUES
 SOUTIEN SOCIAL, MEDIATION
 INTERNET
 INFORMATIQUE, MULTIMEDIA, DESSIN, PHOTOGRAPHIE
 SOINS CORPORELS, MODELAGES
 SERVICES DES GUERISSEURS, ENERGETICIENS, ACTIVITES BASEES SUR LES FLUIDES, LE MAGNETISME
 DIETETIQUE, RELATION D'AIDE, SOINS PSYCHIQUES OU DE RELAXATION MENTALE, MANIPULATION DE SOINS HORS ACTIVITES RELEVAN
 JE NE CONNAIS PAS MON DOMAINE D'ACTIVITES

< Retour Vider les champs

© cipam tous droits réservés

→ Choisissez votre activité : sélectionnez « **afficher toutes les activités** »

Le formulaire suivant apparaît à l'écran:

DÉCLARATION DE DÉBUT D'ACTIVITÉ

Tous les emplacements de saisie encadrés en rouge doivent obligatoirement être remplis

Domaine d'activité : RESTAURATION D'OEUVRES D'ART, SOUTIEN AU SF

Choisissez votre activité : Afficher toutes les activités du domaine

----- SELECTIONNER UNE NATURE ACTIVITE -----
 ADAPTATION DE PARTITIONS
 COLORISTE D'ART
CONFÉRENCIER
 COPISTE
 COSTUMIERE DE DANSE (FLAMENCO,)
 COSTUMIERE DE THEATRE
 COSTUMIER POUR PARCS D'ATTRACTION
 CREATION DE COSTUMES DE SCENE
 CREATION DE COSTUMES HISTORIQUES
 ECRIVAINS INDEPENDANTS POUR LE COMPTE DE PERSONNES PRIVEES
 EVEIL MUSICAL, CONTINES
 FABRICATION DE MARIONNETTES
 ORGANISATEUR DE SPECTACLE
 ORGANISATEUR DE TOURNEES
 PARURIER FLORAL
 PRESTATIONS TECHNIQUES DE SOUTIEN AU SPECTACLE HORS STATUT D'INTERMITTENT DU SPECTACLE
 PRODUCTION DE SPECTACLES
 PROMOTION D'ARTISTES
 PROMOTION DE SPECTACLES SANS RESPONSABILITE ARTISTIQUE
 RELIURE D'ART
 RESTAURATION D'OBJETS D'ART
 RESTAURATION D'OEUVRES D'ART
 SPECTACLE D'AUTOMATES ET DE MARIONNETTES
 SPECTACLE DE MARIONNETTES

CONFÉRENCIER

© cipam tous droits réservés

Sélectionnez « CONFÉRENCIER »

5/ Complétez les cadres 1 et 2 avec vos informations personnelles

DÉCLARATION DE DÉBUT D'ACTIVITÉ

Tous les emplacements de saisie encadrés en rouge doivent obligatoirement être remplis

Activités Commerciales *i* Activités Artisanales *i* Activités Libérales

Avez-vous déjà exercé une activité non salariée en France ? oui ?

DECLARATION RELATIVE A LA PERSONNE

-- sexe --	NOM DE NAISSANCE :	<input type="text"/>
	Nom d'usage :	<input type="text"/>
	Prénoms :	<input type="text"/>
	Nationalité :	FRANCAISE
<input checked="" type="radio"/> en France	Né(e) le :	<input type="text"/>
	Département :	<input type="text"/>
<input type="radio"/> à l'étranger :	Commune :	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Forain <input type="checkbox"/> Ambulant <input type="checkbox"/> Ambulant ressortissant UE Hors France		

→ Dans le cadre "conjoint", tu ne coches aucune des deux cases.

→ "Déclaration d'affectation du patrimoine": **tu ne coches pas cette option**

6/ Complétez le cadre 6 de la façon suivante :

→ Lieu d'exercice de l'activité: **à votre adresse personnelle**

DECLARATION RELATIVE AU LIEU D'EXERCICE OU A L'ETABLISSEMENT

Vous exercez votre activité : à votre adresse personnelle à une adresse professionnelle à une adresse de domiciliation

7/ Complétez le cadre 7 :

→ Date de début d'activité : vous pouvez indiquer la **date d'aujourd'hui** (format XX/XX/XXXX)

→ Sa nature : **Autre** puis écrivez **Autre**

9/ Complétez le cadre 8 :

Régulièrement, tu devras déclarer ton chiffre d'affaire afin de payer les cotisations sociales. A toi de choisir quel fréquence de versement tu préfères.

Nous te conseillons de choisir l'option "**Trimestriel**" pour plus de tranquillité.

⚠ **Important** ⚠ Si tu es inscrit au pôle emploi, il est fortement conseillé de choisir l'option "**mensuel**" car tu devras fournir mensuellement à ton conseiller les justificatifs de versement.

DECLARATION SOCIALE
Informations strictement confidentielles adressées uniquement aux organismes sociaux

Vous avez choisi l'option micro-social simplifié

Option de versement trimestriel mensuel des cotisations

Tu indiques ensuite ton numéro de carte vitale.

Volet Social : informations sur la personne et ses ayants droit (attention : les renseignements fournis seront déterminants pour votre couverture santé et celle de vos ayants droit)

Votre n° de sécurité sociale (15 chiffres) : ? Ce numéro ne m'a jamais été attribué

Puis tu coches la case correspondante à ta situation :

- **Activité auto-entrepreneur exclusive** : par exemple, si tu es inscrit au pôle emploi, ou si tu décides de monter ton entreprise à temps complet.
- **Salarié** : si tu vas cumuler ton statut auto-entrepreneur avec un autre emploi salarié (un CDI par exemple).
- **Salarié agricole** : si tu comptes cumuler ton statut auto-entrepreneur avec un emploi agricole.
- **Non salarié agricole** : si tu comptes cumuler ton statut auto-entrepreneur avec un emploi non salarié agricole.
- **Retraité / pensionné**
- **Autre : dans ce cas, tu indiques ton autre activité dans la case qui apparaît. Par exemple : "étudiant".**

En plus de votre activité auto-entrepreneur, resterez-vous en même temps :

- 8
- Activité auto-entrepreneur exclusive *
 - Salarié *
 - Salarié agricole *
 - Non salarié agricole *
 - Retraité / Pensionné *
 - Autre *

Autre activité :

Enfin, tu renseignes **ton régime d'assurance maladie actuel**, c'est à dire la sécurité sociale à laquelle tu es affiliée.

À la rentrée 2019/2020, le régime étudiant de sécurité sociale disparaîtra :

- **Si vous entrez dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2019/2020**, et que vous vous inscrivez pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur, et que vous êtes français-e, vous serez automatiquement affilié-e à un régime obligatoire d'assurance maladie pour le remboursement de vos frais de santé, **généralement celui de vos parents ou tuteurs légaux**, et ce quel que soit ce régime (général, agricole ou autre).
- **Si vous étiez déjà étudiant-e en 2018/2019**, et que vous poursuivez vos études en

2019/2020 et que vous étiez inscrit-e à une mutuelle étudiante (LMDE par exemple), vous basculez automatiquement **vers un régime classique**.

La question concernant "votre conjoint" : tu peux indiquer "non" si c'est bien le cas.

Votre régime d'assurance maladie actuel :

----- SELECTIONNER UN REGIME ▾

Votre conjoint est-il couvert à titre personnel par un régime obligatoire d'assurance maladie ? oui non

10/ Complétez le cadre 9:

→ Option fiscale: Tu coches **non**

OPTION(S) FISCALE(S)

Vous relevez du régime fiscal micro (BIC ou spécial BNC)

Option pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu calculé sur le chiffre d'affaires ou les recettes ? oui non

11/ Complétez les cadres 10 et 11

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

ADRESSE de correspondance : ? Domicile personnel Adresse Professionnelle Autre

11 Téléphone fixe : ? Portable : ? Fax: ? E-Mail : ?

12 Je demande à ce que les informations enregistrées dans le répertoire Sirene ne puissent pas être consultées sur le site INSEE, ni utilisées par des tiers.

12/ Validez

13/ Téléchargez ensuite un justificatif d'identité et validez à nouveau

Vous pouvez prendre le modèle ci-dessous. Une photo avec votre téléphone portable de votre carte d'identité et ce mot en dessous suffit si vous n'avez pas de scanner.



J'atteste sur l'honneur que la copie
de cette pièce d'identité est conforme
à l'original.
Fait à ... le ...

14/ Vous recevez par courrier sous 15 jours environ, votre numéro SIRET

15/ L'ACRE :

⚠ Important ⚠

Très important : l'attribution de l'ACRE n'est désormais plus automatique. Qu'est-ce que c'est ?
L'ACRE est un dispositif de l'état qui te permet, sous certaines conditions, de payer moins de charge lors de ta première année d'activité : **11% au lieu de 22%**. C'est un coup de pouce pour démarrer !

Qui peut bénéficier de l'ACRE ? (en jaune les deux options les plus probables dans ta situation)

- être indemnisé par Pôle Emploi
- être demandeur d'emploi non indemnisé inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi depuis plus de 6 mois ces 18 derniers mois
- percevoir l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) ou l'allocation de sécurisation professionnelle (ASP)
- percevoir l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou le RSA
- **avoir entre 18 et 25 ans révolus**
- **avoir moins de 30 ans non indemnisé(e) ou être reconnu(e) handicapé(e)**
- créer une entreprise implantée au sein d'une zone urbaine sensible (ZUS)

Comment bénéficier de l'ACRE ? Tu dois :

- remplir le formulaire de « Demande de l'aide à la création et à la reprise d'une entreprise (ACRE) », disponible en suivant le lien ci-après : https://bienvenue.portail-autoentrepreneur.fr/hubfs/PAE%20-%20Documents/Formulaire_ACRE_2020.pdf
- faire la demande **dans un délai de 45 jours maximum** après le dépôt de leur dossier de création d'entreprise.

Comment remplir le formulaire de demande d'ACRE :

Remplir le haut du formulaire

Tout d'abord, il convient de cocher l'une des deux situations suivantes :

1. premier cas : vous déposez votre demande d'ACRE en même temps que votre déclaration d'entreprise,
2. second cas : vous déposez votre demande ultérieurement et dans les 45 jours suivant votre déclaration d'entreprise. Dans ce second cas, vous allez devoir indiquer le SIRET de votre entreprise.

Le dossier d'ACRE ne peut donc être déposé qu'à partir du moment où vous avez également déposé votre dossier de création d'entreprise et **au plus tard 45 jours** après le dépôt de votre déclaration de création ou de reprise d'entreprise (plus exactement la date de l'accusé de réception de votre déclaration d'entreprise).

Cadre 1 du formulaire

Le cadre 1 est consacré aux informations relatives au demandeur lui-même : nom, prénom, adresse, date de naissance...

Vous aurez besoin de votre numéro de sécurité sociale pour remplir ce cadre.

Cadre 2 du formulaire

Le cadre 2 est consacré à la situation personnelle du demandeur. Il convient de cocher votre situation actuelle parmi les choix qui vous sont proposés.

Comme nous le verrons un peu plus loin, un ou plusieurs justificatifs doivent être fournis pour justifier votre situation.

Cadre 3 du formulaire

Le cadre 3 concerne uniquement les demandeurs qui créent ou ont créé une société. Vous ne remplissez donc pas ce cadre.

Cadre 4 du formulaire

Dans le cadre 4, vous devez tout d'abord donner des renseignements sur votre dernier emploi, sur votre niveau de qualification et sur votre motif d'inscription à Pôle emploi.

Vous devez répondre à ces 3 points en utilisant les codes prévus à cet effet dans la notice du formulaire (seconde page).

Ensuite, vous allez devoir renseigner votre date d'inscription à Pôle emploi (si vous êtes étudiant non) et indiquer si vous bénéficiez du contrat CAPE ou du parcours NACRE (non).

Enfin, vous allez devoir préciser :

- le nombre d'emplois que vous créez au moment de la création de l'entreprise (y compris le vôtre), **donc probablement 1**
- ou le nombre d'emplois que vous reprenez au moment de la reprise de l'entreprise (y compris le vôtre).

Cadre 5 du formulaire

Vous devez remplir la partie gauche du cadre 5 (la partie grise est réservée à l'Urssaf).

Dans cette dernière partie, vous allez devoir indiquer la date à laquelle vous remplissez la déclaration et signer le document.

En signant le cadre 5, vous attestez notamment que vous n'avez pas bénéficié de l'aide au titre des 3 années précédentes.

Remarque : le délai de 3 ans court à compter de l'acceptation du dernier dossier de demande d'aide que vous avez déposé et non pas à compter de la fin de l'application du dernier dispositif d'aide dont vous avez bénéficié.

Cette règle relative au délai obligatoire entre deux dossiers ACRE est prévue par l'article R5141-3 du code du travail.

Pièces à joindre au dossier ACRE :

- pour les demandeurs d'emploi indemnisés : la notification de l'ouverture de vos droits ou le dernier titre de paiement de vos allocations d'aides au retour à l'emploi ;
- pour les demandeurs d'emploi susceptibles d'être indemnisés : les bulletins de salaire relatifs aux 4 derniers mois et la lettre de licenciement, le bulletin d'acceptation de la convention de reclassement personnalisé ou le bulletin d'acceptation du contrat de transition personnelle ;
- pour les demandeurs d'emploi non indemnisés : l'historique de l'inscription à Pôle emploi ;
- pour les demandeurs âgés de moins de 26 ans : la copie de la pièce d'identité ;
- pour les demandeurs âgés de 26 ans à moins de 30 ans : l'attestation sur l'honneur de non-indemnisation par le régime de l'assurance chômage ou contrat de travail accompagné des justificatifs attestant sa rupture ;

- pour les demandeurs âgés de 26 ans à moins de 30 ans reconnus travailleurs handicapés : une attestation de la commission départementale des droits et de l'autonomie.

Déposer le dossier de demande d'ACRE

Le dossier de demande d'ACRE doit être envoyé au plus tard dans les 45 jours qui suivent le dépôt de la déclaration d'entreprise à l'adresse suivante :

Urssaf Ile-de-France

Siège social

93518 Montreuil Cedex

L'absence de réponse de l'Urssaf dans le délai d'un mois vaut acceptation.

Ensuite : déclarer ses revenus

Lorsque tu t'inscris au régime des auto-entrepreneurs, **tu vas devoir déclarer tes revenus auprès de l'URSSAF**. Sur ces revenus que tu declares, **tu devras payer des cotisations sociales** qui reviendront à la sécurité sociale des indépendants (assurance maladie, retraite, assurance chômage) mais tu ne bénéficieras pas du régime de remboursement et d'assurance maladie des indépendants si tu désires conserver ta propre Sécurité Sociale étudiante. Cet argent sera alors reversé à ta propre caisse d'assurance maladie.

Les charges sont à verser tous les trimestres (ou tous les mois suivant ce que tu as choisi lors de ton inscription). Voici un tableau expliquant quand tu devras commencer à payer tes charges, en fonction du mois ou tu as commencé ton activité :

Si vous avez opté pour une déclaration trimestrielle.

Si vous avez débuté votre activité,	vous déclarez votre chiffre d'affaires et vos recettes réalisés depuis votre début d'activité jusqu'au :	vos premières déclarations doivent être faites durant le mois de :
En janvier, février ou mars	30 juin	juillet
En avril, mai ou juin	30 septembre	octobre
En juillet, août ou septembre	31 décembre	janvier de l'année qui suit
En octobre, novembre ou décembre	31 mars de l'année qui suit	avril de l'année qui suit

Si vous avez opté pour une déclaration mensuelle.

Si vous avez débuté votre activité,	vous déclarez votre chiffre d'affaires et vos recettes réalisés depuis votre début d'activité jusqu'au :	vos premières déclarations doivent être faites durant le mois de :
En janvier	30 avril	mai
En février	31 mai	juin
En mars	30 juin	juillet
En avril	31 juillet	août
En mai	31 août	septembre
En juin	30 septembre	octobre
En juillet	31 octobre	novembre
En août	30 novembre	décembre
En septembre	31 décembre	janvier de l'année qui suit
En octobre	31 janvier de l'année qui suit	février de l'année qui suit
En novembre	28 février de l'année qui suit	mars de l'année qui suit
En décembre	31 mars de l'année qui suit	avril de l'année qui suit

À la lecture de ces informations, si vous pensez être redevable d'une déclaration au titre de votre activité d'auto-entrepreneur, veuillez prendre contact avec votre Urssaf ou votre Centre de paiement RSI en vous rendant sur la page suivante et en sélectionnant comme objet "Vos cotisations" pour lui adresser un message.

[Adresser un message](#)

[DECONNEXION](#)

La déclaration et le paiement de tes cotisations sociales peut se faire directement en ligne en suivant le guide ci-après.

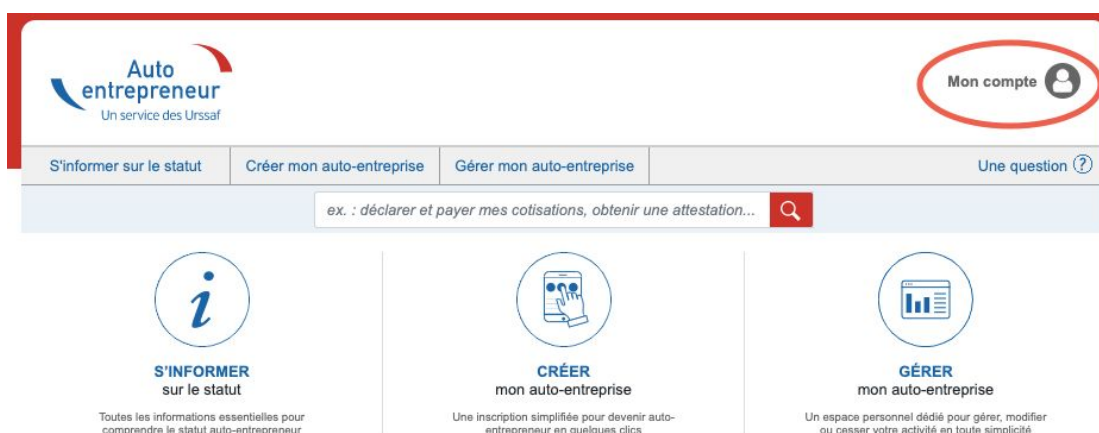


La déclaration et le paiement de tes cotisations sociales se font en ligne, sur le site de l'URSSAF.

[Déclarer et payer ses cotisations : LE GUIDE](#)

Étape 1 : Connecte-toi à ton compte

Rends-toi sur <https://www.autoentrepreneur.urssaf.fr>



Clique sur la rubrique "Mon compte" et renseigne tes identifiants [autoentrepreneur.urssaf.fr](https://www.autoentrepreneur.urssaf.fr).

Si tu n'as pas de compte, rends-toi quand même dans la rubrique "Mon compte" et indique ton numéro de SIRET et ton numéro de Sécurité sociale dans la rubrique "Je n'ai pas encore de"

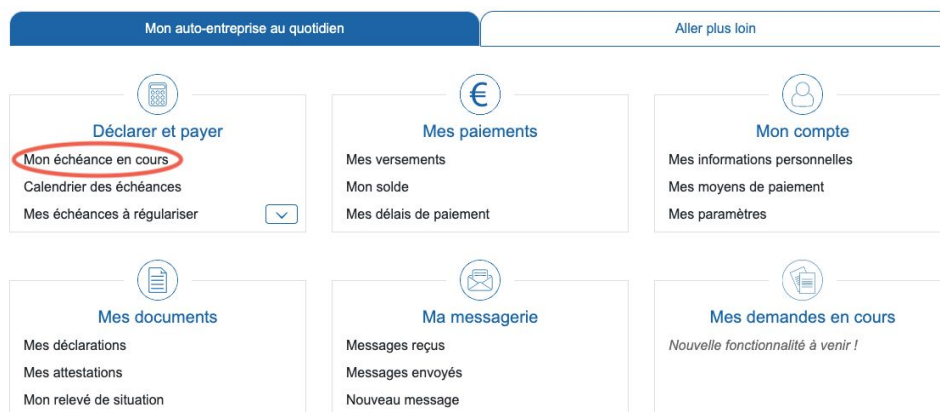
compte”. Il ne te reste plus qu’à remplir tes informations personnelles.

Si vous avez des questions pour créer votre compte, vous pouvez suivre le lien suivant des URSSAF vous expliquant les différentes étapes :

<https://www.autoentrepreneur.urssaf.fr/portail/files/Tutos/Inscription/mobile/index.html>

Étape 2 : Accède à ton échéance en cours

Une fois connecté à ton compte, rends-toi à la rubrique “Déclarer et payer” et clique sur “Mon échéance en cours”.



Étape 3 : Déclare ton chiffre d'affaires

Dans la rubrique “Mon échéance en cours”, tu as un rappel concernant la période à déclarer (mois ou trimestre), ainsi que la date d’échéance.

Indique ton chiffre d'affaires pour la période demandée. Le chiffre d'affaires réalisé grâce aux missions ARTORA est à renseigner dans le champ “Chiffre d'affaires des autres prestations de services”.

Déclarer et payer



Mon échéance en cours



Calendrier des échéances



Mes échéances à régulariser



Consulter mes déclarations

3ème trimestre 2019

✘ **Ma déclaration** : à effectuer avant le 31/10/2019 à 12:00

✘ **Mon paiement** : à effectuer avant le 31/10/2019 à 12:00

Ma déclaration

3ème trimestre 2019

Chiffre d'affaires des autres prestations de services ?

100 €

Chiffre d'affaires des prestations de services commerciales ou artisanales ?

0 €

Chiffre d'affaires des ventes de marchandises ?

0 €

Suivant

Mon paiement

À savoir : **Si tu n'as pas gagné d'argent, tu es tout de même dans l'obligation de déclarer tes revenus.** Tu dois mentionner 0 (zéro) pour la période concernée (mois ou trimestre).

Tu arrives ensuite sur l'onglet "Cotisations, contributions et impôts" qui t'indique le montant des charges que tu dois payer, en fonction de l'exonération qui peut t'être appliquée (l'ACRE). Ces charges sont ici calculées automatiquement, tu n'as rien d'autre à indiquer.

Ma déclaration ^

3ème trimestre 2019

Vous n'avez pas opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Cotisations, contributions et impôts

Ventes de marchandises accre 3,20 % ?

Prestations de services commerciales ou artisanales accre 5,50 % ?

Autres prestations de service accre 5,50 % ?

Micro social cfp comm 0,10 % ?

Total de la déclaration

Crédit en votre faveur ? Paiement(s) déjà effectué(s) ? **Total à payer**

Tu peux modifier ta déclaration jusqu'à midi le jour de l'échéance.

4 - Choisis ton mode de paiement et paie tes cotisations

Tu as le choix entre le paiement par télépaiement (prélèvement SEPA) ou par carte bancaire. Si tu choisis le mode de paiement par mandat SEPA, tu ne seras prélevé qu'après l'échéance de la période en cours.

⚠ Attention : À défaut de déclaration, une pénalité te sera appliquée pour chaque déclaration manquante.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de problème sur contact@artora.fr.